DOCUMENT RESUME

ED 122 599 FL 007 413

AUTHOR Ramlot, J. M.
TITLE La demande linguistique dans les entreprises: Brabant. Les besoins langagiers des futurs cadres d'entreprise (Language Needs in Business: Brabant. The Language Needs of Future Business Managers).
PUB DATE Nov 74
NOTE 19p.; In French

EDRS PRICE MF-$0.83 HC-$1.67 Plus Postage.
DESCRIPTORS Bilingualism; *Business Communication; *Dutch; English; *French; German; *Job Skills; Language Proficiency; Language Research; *Language Skills; Multilingualism; *Personnel Needs; Scientific Personnel; Second Language Learning
IDENTIFIERS *Belgium

ABSTRACT

By studying the job offers in a Belgian newspaper, an attempt is made to determine what the language needs in business are. Offers which explicitly require language skills were collected from a French-language newspaper between November of 1971 and June of 1972, and codified according to the languages mentioned and the combinations thereof, the level of language proficiency required, the oral and written aspects of the languages, the level of studies required, and the professions and places of employment mentioned. Conclusions reveal interesting facts about the actual offers themselves. Languages most in demand are French, Dutch, English, and German, with high levels of competence required in those languages in that order, and with oral knowledge of French and Dutch being essential. With the exception of Dutch and French-Dutch bilingualism, offers for university students appeal to a larger selection of languages and stress oral competence. High levels of competence characterize bilingual or multilingual university students and graduates teaching in technical areas in French and German. A high level of proficiency is required of scientific and technical personnel. There is a preponderance of French-Dutch bilingualism in Flanders and Brussels, and of French-English and French with other languages in the Walloon area. (CLK)

****
* Documents acquired by ERIC include many informal unpublished *
* materials not available from other sources. ERIC makes every effort *
* to obtain the best copy available. Nevertheless, items of marginal *
* reproducibility are often encountered and this affects the quality *
* of the microfiche and hardcopy reproductions ERIC makes available *
* via the ERIC Document Reproduction Service (EDRS). EDRS is not *
* responsible for the quality of the original document. Reproductions *
* supplied by EDRS are the best that can be made from the original. *
****

ED122599

U.S. DEPARTMENT OF HEALTH, EDUCATION & WELFARE
NATIONAL INSTITUTE OF EDUCATION

THIS DOCUMENT HAS BEEN REPRODUCED EXACTLY AS RECEIVED FROM THE PERSON OR ORGANIZATION ORIGINATING IT. POINTS OF VIEW OR OPINIONS STATED DO NOT NECESSARILY REPRESENT OFFICIAL NATIONAL INSTITUTE OF EDUCATION POSITION OR POLICY

"PERMISSION TO REPRODUCE THIS COPYRIGHTED MATERIAL HAS BEEN GRANTED BY

Institut de Phonetique
U.L.B.

TO ERIC AND ORGANIZATIONS OPERATING UNDER AGREEMENTS WITH THE NATIONAL INSTITUTE OF EDUCATION. FURTHER REPRODUCTION OUTSIDE THE ERIC SYSTEM REQUIRES PERMISSION OF THE COPYRIGHT OWNER."

LA DEMANDE LINGUISTIQUE DANS LES ENTREPRISES : BRABANT.

Bien que depuis quelques années on se soit attaché à l'étude systémique de l'enseignement des langues, il est navrant de devoir constater combien l'appréciation des besoins langagiers, sans parler de leur estimation reste encore confinée dans un brouillard difficile à percer. Or, sans elle, comment élaborer des programmes qui se veulent pédagogiquement rationnels parce que centrés autour d'objectifs soigneusement évalués?

Par l'intermédiaire d'une étude des offres d'emplois parues dans la presse, on a tenté de tracer un portrait de ces besoins tels qu'ils sont exprimés par les entreprises. Il ne s'agit pas d'une enquête directe auprès des firmes mais bien d'une approche visant à évaluer ce qu'elles attendent de leurs futurs employés par l'étude d'un des média qui les atteint le plus directement.

C'est délibérément qu'un titre imprécis, qui s'écarte du thème spécifique auquel ce colloque est consacré, a été donné à cet exposé. Deux raisons essentielles ont motivé ce choix, d'une part les sources qui ont été consultées pour tenter d'objectiver la situation langagière;d'autre part, l'inexistence quasi totale de statistiques en cette matière en Belgique.

Parmi les principales sources de renseignements susceptibles d'apporter des indications sur l'emploi et sur les besoins linguistiques, on relève successivement : l'Institut National de Statistiques, l'Office National de Sécurité Sociale et l'Office National de l'Emploi. Les trois organismes publient trimestriellement ou annuellement des statistiques précises sur le niveau de l'emploi, le lieu de pratique et la mobilité professionnelle, la qualification professionnelle. Par contre, au sujet des langues, jusqu'en 1947, si l'I.N.S. a publié dans les recensements décennaux de population des statistiques sur l'emploi des trois langues nationales, elles n'indiquaient pas dans quelle mesure ces langues étaient utilisées dans la profession. Du côté de l'O.N.Em., chaque offre d'emploi comprend une rubrique particulière précisant les exigences spécifiques du poste à pourvoir : français, néerlandais, bilingue avec prépondérance néerlandaise ou française, une dernière rubrique globalise les autres demandes en matière linguistique. Malheureusement ni les rapports trimestriels ni le rapport annuel de l'O.N.Em. ne publient ces renseignements.

FL007413

Devant cette carence généralisée, on a cru bon avant tout d'esquisser une image du problème.

Même si la méthode tend à cerner de la manière la plus précise possible l'état de la question, les résultats d'un sondage limité et l'impossibilité de comparer les données à d'autres travaux concourent à émettre des réserves quant à une

extrapolation généralisante dans laquelle on est toujours tenté de tomber.

Jusqu'à présent, aucune étude systématique n'a pu décrire l'état des besoins linguistiques de l'économie belge. En outre, depuis plusieurs années, sociologues et économistes semblent avoir abandonné l'étude des questions linguistiques sous quelque aspect que ce soit.

X

X X

Depuis la parution en 1962 du rapport de la Fédération des Industries Britanniques sur les "Foreign language needs of Industry" on a vu se multiplier dans les pays anglo-saxons et scandinaves des travaux tendant à préciser les besoins langagiers des économies nationales. Le rôle du Conseil de l'Europe fut essentiel en cette matière et contribua grandement à faire prendre conscience aux autorités responsables des pays membres ainsi qu'à ceux qui étaient chargés d'assumer l'enseignement des langues étrangères de la nécessité de mettre en relation plus étroite la finalité de leur enseignement avec les besoins réels de l'économie.

La réalisation de ces objectifs réclame des coordinateurs de la politique de l'enseignement de reposer le problème dans sa totalité et de mettre en oeuvre au niveau de l'enseignement moyen, technique, technique supérieur et universitaire les éléments propres à les réaliser.

Une revision du programme de l'enseignement moyen dans l'optique d'une plus grande efficacité pourrait être assurée dès à présent grâce à la souplesse des horaires que permet l'enseignement rénové.

En ce qui concerne l'Université, il est nécessaire que l'enseignement des langues et pas seulement de celles qui jouissent de la plus grande audience internationale, y acquière droit de cité.

Enfin, les chefs d'entreprise ont eux aussi un rôle à jouer en cette matière. S'ils souhaitent bénéficier des services d'un personnel qualifié, il leur appartient, dans le cadre de l'entreprise, de mettre leurs employés dans les conditions qui doivent leur permettre d'atteindre ces buts. Sans vouloir épiloguer sur la question, la loi sur les crédits d'heures (bien que limitée encore dans son application) est à même d'y répondre et de concilier les intérêts réciproques des employés et des employeurs.

X

X X

L'enquête.

A. Méthode.

L'enquête a été réalisée entre novembre 1971 et juin 1972. Durant cette période, un sondage systématique a été effectué dans le journal "Le Soir" en prélevant chaque semaine et par rotation des jours, un échantillon de 20 annonces soit au total 620 annonces faisant appel explicitement à des emplois dont la qualification réclamait une connaissance d'une ou de plusieurs langues autres que le français. De même, les annonces rédigées en langue étrangère ont été automatiquement retenues. Par contre, les offres d'emploi émanant des firmes d'intérims ou proposées par des organismes communaux, provinciaux ou étatiques ont été rejetées. Pour les premières, l'insertion quotidienne, répétée parfois pour des raisons publicitaires, aurait introduit un biais certain dans l'échantillonnage, dans le second cas, les règles en matière de recrutement de la fonction publique dans l'agglomération bruxelloise risquaient de gonfler exagérément la part des emplois administratifs subalternes et celle des cas de bilinguisme.

Le choix d'un seul journal francophone dont la clientèle se recrute en majorité dans l'agglomération bruxelloise restreint géographiquement l'étendue de l'enquête puisqu'environ 75% des annonces retenues s'adressent à des emplois pour Bruxelles ou le Brabant. Le laconisme des offres d'emploi et/ou le manque de clarté de leur rédaction n'ont pas été pour peu dans le degré d'imprécision de certains résultats.

Les renseignements collectés ont été codifiés puis traités sur ordinateur. Ils seront examinés selon le schéma suivant :

- examen des non-réponses et des réponses imprécises.
- les diverses langues prises isolément ou dans les combinaisons bilingues ou plurilingues.
- le niveau de connaissance linguistique.
- les aspects oraux et écrits des langues.
- le niveau d'études exigé.
- les professions proposées.
- le lieu de pratique professionnelle lié à l'emploi proposé.

B. Examen des non-réponses.

Le dépouillement des articles de presse et des résultats ont permis de mettre

en évidence un certain nombre de carences qui ont été réparties selon 2 types de critères :

1) les critères inhérents à la rédaction des offres d'emploi, ils s'appliquent aussi bien à l'entreprise qui recrute, au candidat qu'à la langue.

   a) l'entreprise : le nom de la firme demanderesse d'emploi est quasi toujours omis, a fortiori son type d'activité et l'importance numérique de son personnel employé.

   b) le candidat : à quelques exceptions près, les variables : âge, sexe du candidat (sauf pour le personnel de secrétariat) ou salaire proposé font totalement défaut et ont dû être délaissées. En ce qui concerne l'emploi proposé, le niveau d'études et le lieu de pratique professionnelle, les pourcentages de non-réponses se sont ainsi répartis :

	% de non-réponses
- emploi proposé	0
- niveau d'études	50
- lieu de pratique professionnelle	8.4

   Le pourcentage élevé de non-réponses à la question concernant les études s'explique essentiellement par le fait que des employeurs attribuent, pour certains emplois (vendeurs, représentants, employés de bureau), plus d'importance à la qualification professionnelle acquise qu'au diplôme. Dans d'autres cas, la spécificité du poste proposé implique nécessairement un niveau d'études précis (ingénieur, architecte, programmeur, expert-comptable).

   c) la langue parlée ou écrite?

	% de non-réponses
Néerlandais	17,0
Français	26,6
Anglais	64,1
Allemand	76,9
Italien	100,0
Espagnol	100,0
Portugais	100,0
Russe	100,0

   A l'exception du français, les taux de non-réponses progressent parallèlement avec la raréfaction de la demande linguistique.

2) les critères précisant les niveaux de connaissance linguistique (compétence). Les termes "débutant, moyen ou avancé" utilisés traditionnellement pour qualifier

les niveaux des connaissances linguistiques constituent des instruments descriptifs peu satisfaisants et pour tout dire inopérants. Que dire alors d'une connaissance linguistique "excellente, parfaite, bonne ..." lorsqu'elle tend à préciser le besoin linguistique dans des milieux professionnels différents, pour des emplois ou des niveaux de qualification les plus divers.

Les contradictions sont nombreuses sur ce point et l'absence d'instrument d'évaluation précis et fiable se fait cruellement sentir.

Cette difficulté d'appréciation se double d'une imprécision plus grande encore par l'absence totale de qualificatif pour de nombreuses offres d'emploi.(*)

	% d'imprécision
Bilinguisme ou plurilinguisme	70,0
Français	37,0
Néerlandais	26,0
Anglais	15,0
Allemand	12,0
Autres langues	25,0

Que la demande soit ou non qualifiée, il paraît évident que les exigences sont trop différentes d'un poste à l'autre ou d'une langue à l'autre, seule une hiérarchie descriptive permettrait d'apporter des précisions à cette question.

Résultats de l'enquête.

C. Langue de l'annonce et langue de la réponse. (en V.A.)

	langue de l'annonce	langue de la réponse
Français	568	2
Néerlandais	13	3
Anglais	37	8
Allemand	2	-
Non-précisée	-	607
Total	620	620

* Par exemple : "cherchons employé ..... anglais et néerlandais" contre "cherchons employé ..... excellente connaissance de l'anglais, parfaite connaissance du néerlandais".

Les employeurs semblent attribuer peu d'importance à la langue dans laquelle les postulants doivent adresser leur lettre de candidature, en effet, cette exigence n'est apparue que dans 2% des cas.

Mais, sacrifiant soit à une mode, soit à une insuffisance terminologique, dans 50 annonces de presse, l'annonceur fait appel à l'anglais pour qualifier le poste proposé.

D. Description des langues.

1) Les diverses langues rencontrées au cours du dépouillement se répartissent ainsi :

	VA	%
Français	606	41.8
Néerlandais	518	35.7
Anglais	229	15.8
Allemand	78	5.4
Italien	4	1.3
Espagnol	4	
Portugais	1	
Russe	1	
Polonais	1	
Suédois	1	
Japonais	1	
Non précisée	5 (x)	

Le dépouillement de 620 annonces de presse a permis de mettre en évidence 1449 demandes linguistiques et de dénombrer onze langues parmi lesquelles le français représente 41,8%, le néerlandais 35,7%, l'anglais 15,8%, l'allemand 5,4% et les sept autres langues 1,3%.

Une comparaison de la demande linguistique entre le français et le néerlandais fait apparaître une faible différence de 6% en faveur du français. On pourrait en déduire une égalité de besoins pour les deux langues. En fait, cette sous-évaluation du français dans l'échantillonnage est due au mode de sélection des annonces. Les offres d'emploi dont l'exigence linguistique se limite au français représente environ 80% des offres paraissant dans le journal, mais elles n'ont pas été retenues pour notre enquête.

(x) p. ex. libellé comme suit dans les annonces : "français et néerlandais ainsi qu'une autre langue européenne."

2) Les aspects de la connaissance linguistique.

Les aspects oraux ou écrits de la connaissance linguistique ont été ventilés selon quatre rubriques :

1) les demandes bilingues ou plurilingues ont été assimilées à la langue parlée;
2) la langue parlée,
3) la langue parlée et écrite,
4) la langue écrite.

TABLEAU 1 (*)

	F.	N.	E.	D.	Autres
-) Bilinguisme et Plurilinguisme	88.6	90.1	41.2	61.0	-
-) Langue parlée	2.2	2.2	8.7	5.6	25.0
-) Langue parlée et écrite	4.8	4.1	24.5	-	62.5
-) Langue écrite	4.4	3.6	25.6	33.4	12.5

Deux remarques essentielles se dégagent de ce tableau :

-) la majorité des employeurs insistent sur la connaissance orale des diverses langues mais en anglais (25,6%) et en allemand (33,4%). L'écrit est nettement plus demandé qu'en néerlandais (3,6%) et en français (4,4%).

-) les demandes pour l'espagnol, le portugais, le russe ... etc, regroupées sous la rubrique "autres" mettent fortement l'accent sur la connaissance parlée et écrite (62,5%).

3) Les niveaux de la connaissance linguistique.

Comme on l'a déjà signalé, la classification des niveaux de connaissance basée uniquement sur les qualificatifs rencontrés dans les annonces de presse (parfait, excellent, courant ..... souhaité) est nécessairement subjective. Faute d'un autre instrument d'appréciation, on a dû y recourir en établissant une échelle dégressive répartie en huit catégories.

* Les valeurs indiquées dans ce tableau et ceux qui suivent sont exprimées en pourcentage. De même on a utilisé les abréviations suivantes :
B/P = Bilingue/plurilingue; F = français; N = néerlandais; E = anglais;
D = allemand; Autres = italien, espagnol, portugais, russe, ... etc.

TABLEAU 2

	Bilinguisme et Plurilinguisme				Unilinguisme				
	F.	N.	E.	D.	F.	N.	E.	D.	Autres
Parfait	57.6	58.0	75.4	100	40.6	15.9	13.4	7.1	7.2
Excellent	14.0	14.1	12.3	-	33.2	27.5	20.5	10.5	7.2
Courant					8.3	5.4	6.0	1.7	7.1
Une bonne connaissance	3.9	4.3	-	-	7.5	15.9	12.2	8.7	-
Une connaissance					6.8	8.6	8.5	8.7	7.1
Bonnes notions					1.4	10.6	19.4	14.1	-
Notions						9.6	10.3	35.1	7.1
Souhaité	24.5	23.6	12.3	-	2.2	6.5	9.7	14.1	50.1

Les hauts niveaux de performance, réclamés par les employeurs sont particulièrement élevés dans la catégorie "bilinguisme - plurilinguisme". Si l'on groupe les pourcentages des catégories (connaissance : parfaite et excellente) on s'aperçoit qu'ils varient pour les quatre langues principales entre 71 et 100%. Par contre, lorsque l'offre d'emploi ne réclame que la connaissance d'une seule langue étrangère ou que la demande n'est pas qualifiée de bilingue ou de plurilingue dans l'annonce, les niveaux (parfait et excellent) de performance décroissent parallèlement à l'importance que la langue occupe dans le marché de l'emploi : français 73,8%, néerlandais 43,4%, anglais 33,9%, allemand 17,6%, autres langues 14,4%.

E. Les langues et les niveaux d'études.

On a distingué trois niveaux d'études : universitaire, technique supérieur, enseignement moyen ou technique inférieur. Une dernière catégorie dénomée "expérience professionnelle" regroupe l'ensemble des demandes pour lesquelles il n'existe pas d'exigence d'études mais seulement celle d'une pratique professionnelle. Elle constitue en vérité le groupe des non-réponses et correspond grosso-modo aux emplois peu qualifiés de l'activité administrative ou technico-commerciale, elle n'est donnée ici qu'à titre indicatif.

1) Répartition des langues selon le niveau des études.

TABLEAU 3

	Universitaires	Techn. Sup.	Moyen & Tech. Inférieure	Expérience Professionnelle
Bilinguisme/ Plurilinguisme	14.0	27.0	51.3	34.5
Français	23.7	21.6	10.5	25.4
Néerlandais	12.9	20.3	17.1	11.4
Anglais	33.3	28.4	14.5	20.5
Allemand	8.6	2.7	6.6	7.2
Autres langues	7.5	-	-	1.0
Coefficient d'exigence linguistique	2.19	2.26	2.02	2.41

Selon les divers niveaux d'études, on enregistre de grandes variations dans la demande linguistique. Dans le cas des demandes bilingues ou plurilingues, il s'agit surtout du bilinguisme français-néerlandais, les offres d'emploi destinées aux diplômés de l'enseignement moyen ou technique inférieur le réclament dans 51,3% des cas alors qu'il n'est demandé que dans 14% des cas chez les universitaires. En français (23,7%), en anglais (33,3%), en allemand (8,6%) et dans les autres langues (7,5%), ce sont les universitaires qui occupent le premier rang. Il en va autrement pour le néerlandais puisque pour cette langue, la demande est de 12,9% chez les universitaires, de 17,1% pour les diplômés de l'enseignement moyen ou technique et de 20,3% pour ceux de l'enseignement technique supérieur. Le niveau d'exigence linguistique (coefficient d'exigence linguistique (*) classe par ordre décroissant : les diplômés de l'enseignement technique supérieur (2.26), les universitaires (2.19) et les diplômés de l'enseignement moyen ou technique inférieur (2.02).

* C'est le rapport entre $\frac{\text{Nombre de demandes linguistiques}}{\text{Nombre de personnes incluses dans une catégorie}}$

2) Les aspects de la connaissance linguistique.

TABLEAU 4

	Universitaires				Tech. Sup.				Moyen et Techn. Inf.			
	F	N	E	D	F	N	E	D	F	N	E	D
Bilinguisme et Plurilinguisme	77.8	70.0	12.4		80.7	79.1	25.1	100.0	95.1	97.6		
Langue parlée			12.4		11.5	8.4	25.1					
Langue parlée et écrite	11.1	19.9	43.2		3.9	8.4	37.4					
Langue écrite	11.1	10.1	32.0	100.0	3.9	4.1	12.4		4.9	2.4	100.0	100.0

On avait déjà observé précédemment que les employeurs mettaient davantage l'accent sur la connaissance parlée que sur la connaissance écrite des langues, cette même constatation se retrouve dans les diverses catégories de diplômés. Elle est apparue surtout chez les diplômés de l'enseignement moyen ou technique inférieur pour lesquels les pourcentages relatifs au bilinguisme français-néerlandais représentent plus de 95%.

Chez les universitaires la connaissance parlée et écrite est davantage réclamée que dans les autres catégories de diplômés, les écarts enregistrés entre les premiers et les derniers varient entre 6 et 11% selon la langue.

3) Les niveaux de la connaissance linguistique.

TABLEAU 5

	Universitaires					Techn. Sup.					Moyen et Techn. Inf.				
	B/P	F	N	E	D	B/P	F	N	E	D	B/P	F	N	E	D
1	66.8	31.2	20.0	8.4	25.0	83.3	27.3	9.2	5.6	50.0	26.3	-	-	-	-
2	16.6	37.5	20.0	31.0	-	-	54.5	27.2	16.7	-	21.1	100.0	33.4	37.6	33.4
3	-	-	-	13.8	12.5	-	18.2	9.1	11.1	-	-	-	-	-	-
4	16.6	31.3	40.0	24.2	-	16.7	-	18.1	16.7	-	10.5	-	25.0	-	-
5	-	-	10.0	2.0	12.5	-	-	-	5.6	-	-	-	8.3	12.4	-
6	-	-	-	17.2	37.5	-	-	9.1	22.2	-	-	-	8.3	25.0	-
7	-	-	-	-	-	-	-	9.1	-	50.0	-	-	8.3	-	66.6
8	-	-	10.0	3.4	12.5	-	-	18.1	22.2	-	42.1	-	16.7	25.0	-

1 = Parfait; 2 = Excellent; 3 = Courant; 4 = Une bonne connaissance;
5 = Une connaissance; 6 = Bonnes notions; 7 = Notions; 8 = Souhaité

La comparaison des trois catégories de diplômés montre que les niveaux de compétence les plus élevés (parfait et excellent) se rencontrent pour la plupart des langues chez les universitaires c'est le cas de demandes bilingues ou plurilingues (82,4%), du néerlandais (40%) et de l'anglais (39.4%). Chez les diplômés de l'enseignement moyen ou technique inférieur, c'est en français que les exigences sont les plus grandes (100%).

F. Les langues et les professions.

Eu égard à la grande diversité des professions rencontrées (+ 80), il a été nécessaire de les regrouper en cinq grandes catégories qui ont été empruntées au code des professions édité par l'Institut National des Statistiques (*) :

* Code des professions : I.N.S. - Ministère des Affaires Economiques - juin 1971 - 174 pp.

- les professions scientifiques et techniques : ingénieurs, chimistes, physiciens, techniciens en général,
- les cadres administratifs : chefs d'enreprise et directeurs du secteur privé,
- les employés de bureau,
- le personnel de vente : agents d'assurance, représentants de commerce, vendeurs.
- le personnel des télécommunications : téléphonistes et télégraphistes.

1. Répartition des langues selon la profession.

TABLEAU 6

	Pers. Scientifique & Technique	Cadres Administratifs	Employés de Bureau	Personnel de Vente	Personnel des Télécommunications
Bilinguisme et Plurilinguisme	30.1	22.8	39.4	54.9	51.6
Français	27.2	29.8	22.4	16.6	9.1
Néerlandais	13.3	12.3	12.2	10.3	9.1
Anglais	22.0	22.8	18.4	12.0	24.2
Allemand	5.2	10.5	6.6	5.1	3.0
Autres langues	2.2	1.8	1.0	1.1	3.0
Coefficient d'exigence linguistique	2.74	2.68	2.28	2.46	2.36

Il est normal dans une région bilingue comme Bruxelles que les emplois réclamant un contact permanent avec le public fassent appel à une connaissance bilingue, c'est notamment le cas du personnel de vente (54,9%) et des télécommunications (51,6%). La comparaison de ces pourcentages avec ceux enregistrés dans les autres catégories professionnelles laisse apparaître des différences variant de 10 à 20%.

Il est également significatif de souligner l'importance de la connaissance de l'anglais pour le personnel des télécommunications. Avec 24,2%, c'est dans cette

catégorie de personnel que la demande est la plus élevée.

En ce qui concerne le français, le néerlandais et l'allemand, c'est soit chez les cadres (français 29,8% - allemand 10,5%), soit chez le personnel scientifique ou technique (néerlandais 13,3%) que les offres d'emploi sont les plus exigantes. Le coefficient d'exigence linguistique par profession permet d'opérer une distinction entre les personnels scientifiques, techniques (2.74) et les cadres (2.68) et les autres catégories de personnel (de 2.46 à 2.28).

2 . Les aspects de la connaissance linguistique.

(voir tableau 7 page 44)

Dans toutes les professions, la connaissance de la langue parlée est essentielle. Si l'on considère le personnel des télécommunications comme faisant partie d'un type particulier de professions pour lesquelles seule la connaissance parlée est exigée (100% en français, en néerlandais et en anglais) pour les autres professions en français et en néerlandais, le souhait des employeurs de disposer d'un personnel possédant bien la langue parlée se rencontre dans plus de 90% des cas.

L'allemand parlé est primordial pour les cadres et le personnel de vente (100%). En ce qui concerne l'anglais, l'accent est mis davantage sur la connaissance écrite - personnel scientifique et technique (18,5%), cadres (33,3%) employés de bureau (34%) que pour les autres langues.

3. Les niveaux de la connaissance linguistique.

(voir tableau 8 page 45)

En matière de bilinguisme (surtout français-néerlandais) et en français, les offres d'emploi exigent de répondre dans chaque type de profession aux critères "parfait ou excellent" (plus de 60%). Même chez les cadres pour qui l'accent n'était pas placé sur ces langues (bilinguisme français-néerlandais) cette catégorie de personnel occupe avec 77% la seconde place après le personnel des télécommunications (100%).

C'est également chez les cadres que l'on rencontre les pourcentages les plus élevés (parfait ou excellent) en néerlandais (66,6%) et en anglais (41%), ils sont supérieurs de 10% au moins à ceux rencontrés dans les autres professions.

TABLEAU 7

	Pers. Technique & Scientifique				Cadres Administratifs				Employés de Bureau				Personnel de Vente				Personnel des Télécommunications			
	F	N	E	D	F	N	E	D	F	N	E	D	F	N	E	D	F	N	E	D
Bilinguisme et Plurilinguisme	80.9	89.3	6.3	-	88.8	93.8	66.6	-	77.9	88.2	45.2	66.4	90.5	95.9	37.6	100.0	88.9	94.1	66.6	-
Langue parlée	4.7	2.7	18.8	-	11.2	6.2	-	100.0	1.7	1.5	1.9	11.2	5.7	2.1	24.9	-	11.1	5.9	33.4	-
Langue parlée et écrite	4.7	2.7	56.3	-	-	-	-	-	10.7	3.9	18.9	22.4	2.9	2.0	24.9	-	-	-	-	-
Langue écrite	9.7	5.4	18.5	100.0	-	-	33.4	-	9.7	6.4	34.0	-	0.9	-	12.6	-	-	-	-	-

TABLEAU 8

Personnel Scientifique et Technique					Cadres Administratifs					Employés de Bureau					Personnel de Vente					Personnel des Télécommunications				
B/P	F	N	E	D	B/P	F	N	E	D	B/P	F	N	E	D	B/P	F	N	E	D	B/P	F	N	E	D
54.5	26.6	24.8	6.1	-	55.7	31.2	-	-	16.7	59.6	49.9	21.5	18.3	2.9	56.3	37.4	13.2	17.7	25.1	-	66.6	33.3	12.5	-
13.7	53.4	12.6	30.3	-	22.2	56.2	66.6	41.7	-	13.1	25.0	23.5	15.1	14.7	10.7	37.4	46.7	29.5	12.5	100.0	-	-	-	-
-	-	12.6	9.1	16.6	-	-	-	8.3	-	-	9.7	1.9	5.4	-	-	12.6	13.2	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	24.3	-	-	12.6	16.7	33.3	16.7	-	2.9	11.8	8.6	11.8	-	-	6.7	-	-	-	33.3	33.3	-	-
-	-	12.6	3.0	16.6	-	-	16.7	-	16.7	-	7.0	5.9	10.7	5.9	-	12.6	6.7	11.7	12.5	-	-	-	12.5	-
13.7	-	12.6	21.2	50.2	22.1	-	-	16.7	-	9.1	1.4	17.9	19.4	11.8	10.7	-	6.7	-	12.5	-	-	-	37.5	-
-	-	-	-	16.6	-	-	-	-	33.2	-	-	11.8	14.0	41.2	-	-	6.7	17.7	25.0	-	-	-	12.5	-
18.2	-	24.8	6.1	22.2	-	-	-	-	16.7	18.2	4.1	5.9	8.6	11.8	21.7	-	-	23.5	12.5	-	-	33.3	25.0	-

1 = Parfait 2 = Excellent 3 = Courant 4 = Une bonne connaissance 5 = Une connaissance
6 = Bonnes notions 7 = Notions 8 = Souhaité

G. Les langues et le lieu de pratique professionnelle.

TABLEAU 9

	VA	%
Bruxelles	474	76.4
Flandre	20	3.2
Wallonie	9	1.4
Belgique (non précisé)	39	6.3
France	1	0.2
Pays-Bas	3	0.6
R.F.A.	1	0.2
Suisse	5	0.6
Pays de l'Est	1	0.2
Europe (non précisé)	12	1.9
Afrique du Nord	3	0.6
Non précisé	52	8.4

Même si l'aire de distribution du journal "Le Soir" dépasse largement le cadre de l'agglomération bruxelloise, il s'est avéré que les offres d'emploi sont destinées en majeure partie à cette région (76,4%). Les emplois proposés pour l'étranger représentent 4,3% de l'échantillon, ils sont constitués en majeure partie par le personnel de vente et les cadres.

Les aspects de la connaissance linguistique et le lieu de pratique professionnelle.

TABLEAU 10

	Bruxelles	Wallonie	Flandre
1. Bilinguisme/plurilinguisme	42.7	20.0	44.9
2. Français	19.7	26.7	13.8
3. Néerlandais	12.5	-	24.1
4. Anglais	18.0	33.3	13.8
5. Allemand	6.4	-	3.4
6. Autres langues	0.7	20.0	-
Coefficient d'exigence linguistique par région	2.34	2.31	2.10

La connaissance de plusieurs langues et tout particulièrement celle du français et du néerlandais est souhaitée dans 44,9% des cas en Flandre et 42,7% à Bruxelles. Pour ces 2 régions, les employeurs exigent de leurs employés d'être bilingue (français-néerlandais) ou plurilingues; en Wallonie la demande n'est que de 20%.

Malgré les décisions récentes du Conseil Culturel Néerlandophone d'imposer le néerlandais dans toutes les entreprises privées de Flandre, le français continue a être demandé (13,8%).

En Wallonie, l'anglais (33,3%) et les autres langues (20,0%) constituent des exigences majoritaires comparées aux autres régions.

Le coefficient d'exigence linguistique montre que c'est dans l'agglomération bruxelloise (2.34) puis en Wallonie(2.31) que les demandes linguistiques des employeurs sont les plus grandes, la Flandre arrive ensuite avec 2.10.

H. Conclusions.

La première remarque que l'on est amené à formuler au sujet de ce dépouillement porte sur l'annonce de presse considérée comme source de renseignements. S'il est vrai qu'une grande quantité de données ont pu être collectées, certaines faisaient trop souvent défaut pour être exploitées valablement (âge - sexe - salaire proposé - type d'activité et importance de l'entreprise) d'autres se sont révélées imprécises (ordre d'apparition des langues - niveaux de connaissance linguistique).

En ce qui concerne l'ordre d'apparition des langues, il n'a pas été possible de déterminer si le classement formulé dans l'annonce répond chaque fois à un ordre préférentiel ou s'il est dû au hasard, de telle sorte que seule la fréquence d'apparition des langues a pu être examinée.

Puisqu'il n'existe pas d'échelle d'évaluation des niveaux de connaissance ou de système de référence communément admis, les comparaisons des langues entre elles ou de celles-ci par profession et par niveau d'études n'ont pu être établies qu'en partant du postulat selon lequel un terme qualifiant un niveau de compétence linguistique avait le même poids dans chaque langue et pour chaque employeur.

Au sujet des résultats proprement dits, les principales observations qui ont été effectuées peuvent se résumer comme suit :

- Par ordre d'importance, les langues les plus demandées sont le français, le néerlandais, l'anglais enfin l'allemand; on signalera aussi l'apparition de l'italien, de l'espagnol, du portugais, du russe, du polonais, du suédois et

du japonais pour 1,3% seulement. La connaissance orale du français et du néerlandais prime celle de l'anglais et de l'allemand; les hauts niveaux de compétence se rencontrent d'abord en français, en néerlandais, en anglais et enfin en allemand. A l'exception du néerlandais et du bilinguisme (français-néerlandais), les offres d'emploi destinées aux universitaires font appel à un plus large éventail de langues et à une meilleure connaissance de la langue parlée que celles destinées aux autres catégories de diplômés.

Les hauts niveaux de compétence (parfait ou excellent) caractérisent :

- les universitaires en matière de bilinguisme (français - néerlandais), de plurilinguisme, en néerlandais et en anglais.
- les diplômés de l'enseignement technique supérieur, moyen et technique inférieur en français et en allemand.

- La connaissance d'une gamme étendue de langues et un haut niveau de compétence sont demandés des cadres et du personnel scientifique et technique. Pour toutes les catégories de personnel, le français et le néerlandais parlés sont essentiels.
- La connaissance bilingue (français - néerlandais) est prépondérante en Flandre et à Bruxelles : celle du français, de l'anglais et des autres langues en Wallonie.

Ces observations ont surtout permis de mettre en évidence les principales caractéristiques des besoins linguistiques dans le Brabant.

L'image de cette situation est variable mais l'on peut croire que l'internationalisation des relations commerciales sera à l'origine d'une augmentation et d'une diversification de ces besoins.

Comme on a pu l'observer à plusieurs reprises, les besoins linguistiques croissent avec la responsabilité des personnes dans l'entreprise; il appartient dès lors aux établissements de l'enseignement supérieur et universitaire qui forment ces futurs cadres de s'adapter à cette situation et de reconnaître aux langues vivantes un statut équivalent à celui des autres enseignements.

J.M. PAMLOT